



SEANCE DU  
30 juin 2025

OBJET DE LA  
DELIBERATION

APPROBATION DE LA  
CONVENTION  
DE MISE A DISPOSITION  
DU COMPLEXE SPORTIF  
BRIQUET  
ENTRE LA VILLE ET LES  
ASSOCIATIONS  
UTILISATRICES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 30 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 30 juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 juin 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. THUILLIEZ Laurent. Mme CASSEZ Laëtitia. MM. MARTIN Bernard. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella.

Absent excusé : M. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

**Monsieur le Maire informe l'Assemblée que**, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement intérieur du Complexe Sportif Briquet, adopté par délibération en date du 19 mars 2025, il est prévu que des conventions soient établies entre la Ville de Douges et les associations utilisatrices des équipements.

Ces conventions ont pour objectif de définir les modalités concrètes d'occupation des locaux, de préciser les responsabilités de chaque partie, de garantir le respect du règlement intérieur et de veiller à une utilisation optimale, sécurisée et conforme aux intérêts du service public.

Afin d'harmoniser ces relations et d'assurer une gestion équitable et transparente des installations sportives, une convention type a été élaborée. Celle-ci servira de base pour la contractualisation avec l'ensemble des associations concernées.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la

promotion des activités physiques et sportives, modifiée ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2025 adoptant le règlement intérieur du Complexe Sportif Briquet, précisant que des conventions seront établies entre la Ville et les associations utilisatrices afin de définir les modalités d'application dudit règlement ;

**Considérant** la nécessité d'encadrer l'occupation des équipements sportifs municipaux par les associations, notamment en ce qui concerne les conditions d'utilisation, de sécurité, de responsabilité, d'entretien et de respect du règlement intérieur ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir une convention type applicable à toutes les associations sportives utilisatrices du Complexe Sportif Briquet ;

**Vu** l'Avis de la Commission « Animations Locales - Fêtes et Cérémonies - Liens Intergénérationnels - Pouvoir d'Achat - Emploi - Culture - Partenariat avec la Ville de RASZKOW – Vie associative – Salles municipales » du 21 Juin 2025,

**Après en avoir délibéré, par 22 Voix POUR** (M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel) **et 1 Abstention** (M. GIBOIRE Antoine) :

- **APPROUVE** la convention type de mise à disposition du Complexe Sportif Briquet, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec chacune des associations utilisatrices, conformément au modèle annexé, et à prendre toute mesure utile à leur mise en œuvre.
- **DECIDE** que la présente délibération sera notifiée aux associations concernées et publiée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE

